

Si je mentionne cela, c'est surtout pour signaler que, lorsque la Commission des grains a comparu devant le comité de l'agriculture, le représentant a déclaré que la recherche de nouveaux débouchés avait été entravée à cause de la pénurie de fonds du gouvernement. C'est, à mon avis, une bien pauvre excuse. Pour le président de la Commission des grains, c'est une assez bonne excuse mais, le ministre ne peut certes dire honnêtement qu'il a défendu les intérêts des agriculteurs. Le ministre devrait aider la Commission des grains à chercher de nouveaux débouchés. C'est pour cela que nous avons exhorté le gouvernement à consentir à ce débat pour essayer de convaincre le ministre de réexaminer l'ensemble de la situation. Le gouvernement a fait ce qu'il pensait être une déclaration importante, sur la réduction des tarifs des séchoirs, mais cela n'a pas permis aux agriculteurs de faire des économies—ou si peu. De fait, cela a causé pas mal d'embarras aux négociants en grains, auxquels les agriculteurs réclamaient des remboursements.

● (8.10 p.m.)

Comme je l'ai déjà dit, monsieur le président, le gouvernement aurait pu acheter ces grands séchoirs fixes et les utiliser dans différentes régions où les séchoirs privés sont rares. Ce comité de coordination dont on parle pourrait également vérifier que le grain est séché comme il faut, afin d'en sauvegarder la qualité. Il est avéré que si le grain est séché trop rapidement ou à une température trop élevée, sa qualité peut en souffrir sérieusement.

Quelques mots sur la conférence de mars prochain. Le ministre a déclaré que 400 personnes y seraient invitées, dont 140 producteurs agricoles. Cependant, au sein du comité de direction, le ministre ne permet la participation—et j'emploie ce mot parce qu'il a une certaine importance pour le gouvernement d'en face—que de deux représentants des organismes nationaux agricoles. La piètre excuse qu'il donne est qu'il leur a dit qu'il attendrait des nouvelles de l'un d'entre eux.

**L'hon. M. Olson:** Non, de tous les deux.

**M. Horner:** Le ministre dit maintenant des deux. Cela vous montre à quel point il embrouille nos idées, monsieur le président. Il a, paraît-il, eu des nouvelles des deux organismes après leur avoir demandé de choisir un seul représentant.

**L'hon. M. Olson:** Une nomination par les deux organismes.

**M. Horner:** C'est ce que j'ai dit. C'est un fait notoire, je crois, dans les milieux agricoles du Canada qu'il y a divergence d'opinions quant à savoir si le Canada devrait avoir un seul organisme agricole ou deux. On sait également qu'il y a quatre ou cinq organismes agricoles nationaux aux États-Unis. Je ne vois pas pourquoi le Canada ne pourrait pas en avoir deux. Mais le ministre n'a pas admis l'existence d'un conflit d'intérêt entre les deux organismes agricoles.

**L'hon. M. Olson:** Le député veut-il que ce conflit se poursuive au comité directeur?

**M. Horner:** Poursuivez-le si ça vous chante. Si vous voulez relever mes paroles, faites-le. Si le ministre est large d'esprit et qu'il veuille une participation appropriée au comité directeur, puisque sur les 400 délégués 140 sont des producteurs, il faudrait au moins qu'ils soient représentés à ce comité par deux délégués. Sauf erreur, le comité directeur se composera de cinq membres. D'après le ministre, si le comité comptait six membres serait-il moins souple et plus indécis lorsqu'il s'agira d'attribuer un certain temps à chaque groupe et de diviser la conférence en comités? De fait, le ministre a dit aux délégués qu'il leur avait fait une belle offre et qu'il leur incombaient maintenant de se réunir.

Quand les producteurs de maïs sont venus à Ottawa, le ministre leur a dit qu'il ne pouvait rien faire pour eux, qu'il fallait qu'ils se mettent ensemble. Il faut assumer ses responsabilités un jour ou l'autre, monsieur le président. Ainsi, après avoir déclaré aux producteurs de maïs du Sud de l'Ontario qu'il n'y avait pas de dumping de maïs au Canada, le ministre y a mis fin environ une semaine plus tard.

Passons au blé. En général, on cultive du blé pour le vendre, non pour l'entreposer. Mais il faut admettre aussi que les années où la récolte est abondante il n'est pas imprudent d'en entreposer. On dit que les Égyptiens mettaient de côté en période d'abondance pour répondre aux besoins en période disette. Une telle pratique est sage et vaut d'être suivie dans ce cas-ci à condition qu'on demeure compétitif sur les marchés mondiaux.

On peut lire aujourd'hui dans le *Journal d'Ottawa*—comme je n'ai pas l'article ici, je ne peux citer les paroles exactes du ministre—qu'il est difficile pour les agriculteurs canadiens de maintenir leur production s'ils doivent concurrencer les industries agricoles subventionnées des autres pays. Le député de Fraser Valley-Est ferait peut-être bien d'étudier cet article où le ministre mentionne les